



Acte n° 2023C02

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 02 FEVRIER 2023

Nombre de Conseillers :
En exercice : 45
Présents : 32
Pouvoirs : 6
Votants : 38

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 26/01/2023

Le 2 Février 2023, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, à la salle Michel Berthoud, rue des Gagères à Frans (01600).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Elise DIENNET, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Pierre ROSET, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Cécile BAUDOUX, Ingrid BESSON (Pouvoir Armand CHAUMONT), Fabien BIHLER, Laëtitia BORDELIER (Pouvoir Richard SIMMINI), Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Carole DEMANGE (Pouvoir Gérard PORRETTI), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Amina LEGNIDER, Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE, Patrick NABETH, Stéphanie PAILLIER, Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN),

Secrétaire de séance : Bruno HENRY.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - Désignation de représentant de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée au sein d'un organisme extérieur : Conseil de surveillance de l'Hôpital de Trévoux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-1, L. 5211-2, L. 5211-7, L. 5212-7, L. 5214-21, L2121-21 et L. 2121-33 ;

Vu les statuts des organismes dont est membre la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n°2020C46 du Conseil communautaire du 25/06/2020 ;

Le président rappelle que la CCDSV est membre de différents organismes extérieurs et que le conseil communautaire a désigné ses représentants au sein de ces organismes lors de sa séance du 25 juin 2020.

Suite à la démission de Mme Brigitte KLEIN en tant que Conseillère communautaire, il convient de désigner son(sa) représentant(e) de la CCDSV dans l'organisme extérieur suivant : Conseil de surveillance de l'Hôpital de Trévoux.

Ce(cette) représentant(e) doit être choisi(e) au sein du conseil communautaire.

Le président fait état de la proposition du bureau pour cet organisme et donne lecture de la candidature proposée, à savoir : M. Gérard PORRETTI.

Il est rappelé qu'au terme de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et présentations.

Il est fait appel d'éventuelles autres candidatures pour cet organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide l'unanimité :

- ✓ **DE NE PAS PROCEDER** à la désignation de ce(cette) représentant(e) au scrutin secret ;
- ✓ **DE DESIGNER** M. Gérard PORRETTI comme représentant de la CCDSV au sein du Conseil de surveillance de l'Hôpital de Trévoux.

A Trévoux, le 02/02/2023

**Le Secrétaire de Séance,
Bruno HENRY**

**Le Président,
Marc PECHOUX**

Affichage sous format électronique :

- 6 FEV. 2023

